



Prix Pierre
et Yvette Roudy

APPEL À
CANDIDATURES

OPTION THÉÂTRE

2017

Prix : 1 000 €

#PrixRoudy

@SorbonneFr

www.sorbonne.fr

Prix Pierre et Yvette Roudy

APPEL À CANDIDATURES 2017

Pierre Roudy et l'option théâtre

Pierre Roudy (1927-2012), romancier, dramaturge, essayiste, a enseigné l'anglais au lycée de Savigny-sur-Orge, au lycée Louis le Grand, en école de journalisme. Il a dirigé de 1970 à 1991 l'École de théâtre de la rue Blanche, aujourd'hui l'ENSATT, décentralisée à Lyon.

Nommé proviseur de l'établissement fraîchement transformé en lycée technique en juin 1969, Pierre Roudy a collaboré avec Jean Meyer devenu directeur artistique à cette occasion. Sous la direction de Pierre Roudy ont lieu, d'une part, une profonde refonte des grilles pédagogiques, d'autre part, la recherche et l'acquisition d'une salle de spectacle faisant cruellement défaut à l'établissement à cette époque (le Théâtre 347 de l'impasse Chaptal).

Pierre Roudy a lancé, après 1981, l'option théâtre au baccalauréat.

Le prix Pierre et Yvette Roudy rend ainsi hommage au fondateur des options théâtre.

Yvette Roudy, son épouse, a été députée européenne, ministre des Droits de la femme (1981-1986), députée du Calvados et maire de Lisieux (1989-2001). Elle est à l'origine de la création du prix Pierre et Yvette Roudy.

Finalité du Prix Pierre et Yvette Roudy

Le prix représente un encouragement pour les étudiants qui le reçoivent et rend hommage au travail spécifique des options théâtre facultatives.

Sa remise solennelle chaque année marque la prise en considération des bienfaits de la pratique du théâtre dans la formation des jeunes adultes. Bienfaits qui ont été particulièrement défendus et mis en œuvre au long de la carrière de Pierre Roudy, ainsi que peuvent en témoigner ses anciens élèves.

Conditions de participation

Le prix s'adresse à tout élève de Terminale, quelle que soit sa section, ayant choisi **l'option facultative théâtre** dans l'année en cours et qui serait désireux de défendre l'intérêt de ce parcours. Le concours est ouvert aux établissements des **académies de Paris, Versailles et Créteil** dispensant l'option théâtre.

Le jury souhaite récompenser une fille et un garçon particulièrement investis et méritants mais pas spécialement de futurs comédiens. L'objectif en effet n'est pas de défendre l'ouverture sur la profession mais l'apport du théâtre dans toute formation humaniste.

À travers l'élève choisi, c'est l'esprit même du travail des options que le jury veut honorer. C'est pourquoi, il est souhaitable que le choix des candidats (une fille et un garçon par établissement) se fasse en **concertation avec les membres de son groupe**, de façon solidaire et bien mûrie.

Aucun candidat ne devrait pouvoir être présenté s'il n'est pas épaulé et soutenu par l'ensemble de ses partenaires d'option.

Les critères à respecter

Critères pédagogiques et artistiques

Le candidat devra s'être soucié d'acquérir, grâce au travail théâtral, **plus d'écoute et d'attention** aux formes de l'expression, **une ouverture élargie** sur l'interprétation et un accroissement de curiosité.

Le jury s'intéressera particulièrement :

- aux qualités d'**inventivité** et à la mise en œuvre de l'**imagination**,
- au travail de recherche et aux démarches exploratoires,
- aux efforts et aux réussites dans la **maîtrise corporelle**,
- à l'**aptitude à se risquer et à se donner**,
- à l'intérêt pour les formes et les **choix de contraintes**,
- à la **culture du goût** et à la réflexion sur la beauté,
- au développement des qualités d'observation et de réflexion sur le travail effectué,
- aux capacités développées pour une **implication efficace dans un projet collectif** et à la prise en considération affinée du point de vue des autres,
- à l'enrichissement de la compréhension du réel par l'**expérience vivante de la littérature et des arts en général telle que la pratique du théâtre la provoque**.

La joie éprouvée et partagée ne sera pas un critère négligeable, le bon théâtre (même tragique) rendant heureux.

Critères humains

Le jury appréciera sous cet angle, les qualités de **générosité**, de **solidarité** et de **responsabilité** développées à l'occasion du travail théâtral. Il appréciera aussi les qualités d'intérêt pour la découverte et l'**expérimentation de l'altérité** en soi et autour de soi. Enfin, et surtout les formes de **maturité émotionnelle** développées grâce au travail théâtral.

Le chemin très particulier parcouru par l'élève est au centre des préoccupations du jury.

Critères culturels

Il est décisif pour toute une vie d'avoir appris à inscrire la culture vivante dans ses préoccupations personnelles essentielles. Les lauréats ne doivent donc pas avoir fait l'impasse sur **les sorties proposées par l'option**. L'aptitude à **réfléchir en commun** sur les spectacles vus pendant l'année, sans renâcler lorsqu'ils sont un peu difficiles au premier abord, sera un critère d'appréciation important. Les lauréats devraient donc s'être montrés curieux, ouverts, joyeux, analystes, capables de fouiller en profondeur le travail théâtral et d'y trouver sa substantifique moelle.

Procédure de dépôt des candidatures:

Chaque établissement proposera deux candidatures. (une fille et un garçon)

Première étape :

Le ou les professeurs de l'option théâtre des établissements sont responsables de la procédure d'inscription. Ils informeront la Chancellerie des universités de Paris à l'adresse électronique prix.chancellerie@ac-paris.fr, impérativement **avant le lundi 29 février 2017**, qu'ils ont bien pris connaissance de l'appel à candidatures. Ils veilleront à indiquer l'adresse électronique à laquelle ils sont joignables, ainsi qu'à mettre en copie de leur message leur chef d'établissement et l'inspecteur de Lettres et théâtre de l'académie à laquelle ils sont rattachés.

Académie de Paris : francoise.gomez@ac-paris.fr

Académie de Créteil : caroline.coze@ac-creteil.fr

Académie de Versailles : ludovic.fort@ac-versailles.fr

Seconde étape :

L'appel à candidatures et le formulaire de candidature sont téléchargeables depuis la page d'accueil du site de la Chancellerie des universités de Paris : www.sorbonne.fr, Prix Pierre et Yvette ROUDY.

L'accès à la plateforme de dépôt des dossiers de candidature s'effectue à travers le même cheminement.

- **les professeurs de théâtre de l'académie de Paris** pourront se connecter à la plateforme de dépôt des dossiers à l'aide de leur identifiant et de leur mot de passe académiques (ceux utilisés pour accéder au portail académique ou encore à l'application I-prof),
- **les professeurs de théâtre des académies de Créteil et de Versailles** recevront un identifiant et un mot de passe du service informatique du Rectorat de Paris pour se connecter à la plateforme de dépôt des dossiers. Ces identifiants seront envoyés à l'adresse électronique qui aura été communiquée lors de la confirmation de leur participation auprès de la Chancellerie pour le prix 2017. (cf. première étape)

Les formulaires de candidature au format Pdf devront être remplis, imprimés et signés par le professeur référent puis transmis au chef d'établissement pour visa. Après signature du chef d'établissement et du professeur référent, ils seront scannés et nommés selon le format *Académie_Etablissement_nom_prénom_année du prix*, puis déposés par le professeur référent sur la plateforme de dépôt des dossiers.

Aucune candidature ne sera recevable sans le double aval, porté au dossier de candidature, du (des) professeur(s) encadrant l'option théâtre et du chef d'établissement.

Des exemples circonstanciés, concernant les aspects culturels, humains et artistiques du projet devront être fournis. Ils pourront être accompagnés de documents photographiques ou d'une vidéo (ou d'un lien vers une vidéo) présentant un extrait du travail en cours. Dans ce cadre, l'établissement se porte garant du droit à l'image.

Les formulaires de candidature et les documents annexés devront être déposés sur la plateforme avant le 30 avril 2017.

Pour toute question relative à une assistance technique, vous pouvez joindre le service informatique à l'adresse dsi-assistance@ac-paris.fr.

Pour toute question relative au prix, vous pouvez joindre la Chancellerie à l'adresse prix.chancellerie@ac-paris.fr.

Audition des candidats

Après examen des dossiers, une première sélection sera effectuée. Les candidats retenus seront convoqués au mois de septembre 2017 pour une audition dans le courant du mois d'octobre. Ils présenteront, devant un jury de professionnels, un **extrait de leur réalisation annuelle**, sous forme d'une « audition » - avec ou sans réplique(s) - d'une dizaine de minutes, suivie d'un **entretien** portant sur ce qu'ils auront joué devant le jury. Ils pourront également être interrogés sur le dossier écrit destiné à l'épreuve du baccalauréat. À l'issue des auditions, le jury désignera une lauréate et un lauréat. La Chancellerie des universités est chargée d'informer les candidats des résultats.

Remise des prix

Le Prix sera remis officiellement aux lauréats au mois de décembre 2017 dans le cadre de la cérémonie de remise des prix solennels de Chancellerie. (date précisée ultérieurement)

Montant du prix

Le montant du prix attribué à chaque lauréat est de 1 000 €.